

**Nombre de
membres en
exercice:** 10

Séance du samedi 27 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mai l'assemblée régulièrement convoquée le 22 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Marie-Christine FAURE.

Présents : 10

Sont présents: Marie-Christine FAURE, Marie-Claude MARQUE, René MARTINIE, Isabelle MONTAGNE, Patrick JAUCENT, Jérôme FARAMOND, Philippe BRUNET, Jean-François CONDAT, Sylvie CHAMBAUDIE - BEZANGER, Didier CHAMPEIL

Votants: 10

Secrétaire de séance: Sylvie CHAMBAUDIE - BEZANGER

DELIBERATIONS

Constitution d'un groupement de commandes pour des prestations liées à la production d'énergies renouvelables

Madame le Maire informe les élus que le conseil départemental a adressé aux maires et présidents d'EPCI, un courrier proposant la constitution d'un groupement de commandes destiné à mutualiser l'ensemble des besoins expérimentés en matière d'études, maîtrise d'oeuvre et travaux pour des installations photovoltaïques sur leur patrimoine.

Le Département propose d'être facilitateur des procédures marchés en se positionnant coordinateur du groupement de commandes sans se substituer aux engagements des communes.

Dans le même temps, Tulle Agglo a adhéré au CRER (Centre Régional Energies Renouvelables), ce qui permettra aux communes membres de bénéficier d'études de potentiels gratuites.

La commune d'Espagnac n'ayant pas prévu d'investissement photovoltaïques en 2023, souhaite cependant demander à bénéficier d'études de potentiels gratuites.

Madame le Maire propose donc de ne pas s'engager immédiatement par une adhésion, de faire réaliser des études de potentiels sur le patrimoine de la commune, et le cas échéant, d'intégrer le groupement ultérieurement afin de bénéficier des marchés contractés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ne pas s'engager immédiatement par une adhésion
- de faire réaliser des études de potentiels gratuites
- le cas échéant, d'étudier ultérieurement la possibilité de rejoindre le groupement.

Occupation d'un local de la Maison des Services

Madame le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la France Services, de nombreux usagers souhaitent la présence sur place du dispositif de recueil permettant de collecter les empreintes numérisées du demandeur d'une pièce d'identité.

La commune doit pour cela disposer d'un bureau.

Actuellement nous disposons dans la Maison des Services d'un local occupé par Madame TEYSSENDIER podologue, une matinée par mois, suite à une convention de mise à disposition signée avec la commune.

Madame le Maire propose de mettre fin à la convention en respectant le préavis de 3 mois prévu à l'article 3 de la dite convention.

Elle propose également de mettre à disposition de la podologue, l'ancien bureau de poste qui sera aménagé à cet effet par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le Maire, à mettre fin à la convention de mise à disposition du local situé dans la Maison des Services.
- d'autoriser madame le Maire à proposer le local situé dans l'ancien bureau de Poste à Madame TEYSSANDIER, afin qu'elle puisse y exercer son activité.

Secrétaire de séance :

Sylvie CHAMBAUDIE – BEZANGER



Mme le Maire :

Marie-Christine FAURE